

ARRÊTÉ n° 2021-226

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 21 OCTOBRE 2021

Le Directeur de l'Institut Universitaire Technologique Lumière

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-82 du 26 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté 2021-205 du 17 septembre portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 21 octobre 2021,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 21 octobre 2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA :

Salle du scrutin : Salle du Conseil de l'IUT

Président de bureau de vote : Yacine OUZROUT

Assesseure 1 : Valérie ROGER-UBÉDA

Assesseure 2 : Fabienne AUMEUNIER

Assesseure 3 : Patricia BONNET

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 18 octobre 2021

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'IUT Lumière,



Yacine OUZROUT